



GESTION DES STAGES POUR LES NUTEUX : **LA HIÉRARCHIE DES NORMES MÉPRISÉE !**

La **fiche technique DRHFS/DTT**, relative à la gestion des agents travaillant de **nuît** dans le cadre de **formations en journée**, remet en cause :

- LA PROTECTION DES AGENTS BÉNÉFICIAIRE DU STATUT DE TRAVAILLEUR DE NUIT
- UN TEXTE RÉGLEMENTAIRE : l'article 70 de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif à l'organisation du temps de travail dans les services de la police nationale

Après trois réunions infructueuses, la DRHFS campe sur ses positions.
Il est pourtant **urgent** de mettre un terme aux interprétations de ce texte par les services.

UN1TÉ réitère sa demande :

 **Retrait pur et simple** de la fiche technique DRHFS/DTT

Pour UN1TÉ, un arrêté ne s'interprète pas. Il s'applique.

Suivez-nous

